

II

*Le Secrétaire d'État aux Affaires extérieures au Chargé d'Affaires a.i. de
l'Ambassade des États-Unis d'Amérique au Canada.*

MINISTÈRE DES AFFAIRES EXTÉRIEURES

Ottawa, le 24 octobre 1962

N° 215

Monsieur le Chargé d'affaires,

J'ai l'honneur de me référer à votre Note n° 107, en date du 24 octobre 1962, ainsi qu'à son Annexe technique, par lesquelles était proposé un accord entre nos gouvernements respectifs au sujet de la coordination et de l'utilisation des fréquences radiophoniques de plus de trente mégacycles par seconde.

Le Gouvernement du Canada souscrit aux dispositions énoncées dans votre Note et dans son Annexe technique, et accepte la proposition que ladite Note et son Annexe, ainsi que la présente réponse, constituent un Accord entre le Gouvernement du Canada et le Gouvernement des États-Unis d'Amérique relatif à la coordination et à l'utilisation des fréquences radiophoniques de plus de trente mégacycles par seconde, Accord qui doit entrer en vigueur à la date de la présente réponse. Il est en outre convenu que, en raison de sa nature, l'Accord conclu par ces Notes ne peut être résilié que si l'une des parties donne avis à l'autre, par écrit et douze mois à l'avance, de son intention de mettre fin audit Accord.

Veillez agréer, Monsieur le Chargé d'affaires, les assurances renouvelées de ma très haute considération.

*Le Secrétaire d'État aux
Affaires extérieures,*

H. C. GREEN

L'honorable Ivan B. White

Chargé d'affaires a.i.

Ambassade des États-Unis d'Amérique

Ottawa